



COUR SUPÉRIEURE DU QUÉBEC

L'HONORABLE LUKASZ GRANOSIK  
Palais de justice  
1, rue Notre-Dame Est, chambre 6.43  
Montréal (Québec) H2Y 1B6  
☎ (514) 393-6681 📠 (514) 393-7605

PAR COURRIEL

Montréal, le 17 février 2020

Me Joey Zukran  
[jzukran@lpclex.com](mailto:jzukran@lpclex.com)

Me Yves Martineau  
[ymartineau@stikeman.com](mailto:ymartineau@stikeman.com)

Me Jean-François Forget  
[jfforget@stikeman.com](mailto:jfforget@stikeman.com)

Me David Pierre-Louis  
[david.pierre-louis@justice.gouv.qc.ca](mailto:david.pierre-louis@justice.gouv.qc.ca)

Me Sébastien Paquette  
[spaquettelaw@gmail.com](mailto:spaquettelaw@gmail.com)

Me Simon Pak Hei Lin  
[simonlin@evolinklaw.com](mailto:simonlin@evolinklaw.com)

OBJET : Instruction portant sur le nouvel avis aux membres, le 27 mars 2020  
Preisler-Banoon  
c.  
Airbnb Ireland et al  
C.S.M. : 500-06-000884-177

---

Chers Maîtres,

À la suite de la décision rendue le 3 février dernier, et la demande de remise formulée par l'Intervenant, la présente est pour confirmer que l'audition portant sur l'avis additionnel aux membres aura lieu le 27 mars prochain dans une salle à être déterminée.

Suivant l'article 240 des *Directives de la Cour supérieure pour le district de Montréal*, Me Zukran est prié de verser une copie de la présente lettre dans le Registre central des actions collectives.

Veuillez agréer, Chers Maîtres, l'expression de mes salutations distinguées.

Lukasz Granosik, j.c.s.